

FORMATION AMBULANCIER-IERE



Le métier

Missions et activités

- Ambulancier Diplômé d'Etat (ADE) = professionnel de santé au sein de la chaîne de soins
- Assure la prise en soin et/ou le transport de patients à tout âge de la vie :
 - sur prescription médicale
 - dans le cadre de l'aide médicale urgente (AMU)
 - au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient (VSL, ambulance, ASSU)

Missions et activités

- Autorisé à réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention (ECG, glycémie, défibrillation, immobilisation, aérosols...)
- Autorisé à transporter des produits sanguins labiles, des organes, des équipes de transplantation
- Chef d'équipage (en collaboration avec un-e conducteur-trice, auxiliaire ambulancier-ière)

Domaines d'exercice

- Dans le secteur privé et dans la FPH (Fonction Publique Hospitalière) au sein :
 - d'entreprises de transport sanitaires (ETS)
 - d'établissements de soins (hôpitaux, CMPR, clinique, EHPAD...)
 - de services spécialisés d'urgence (SAMU/SMUR)

Qualités requises

- Esprit d'équipe
- Maîtrise de soi
- Conduite maîtrisée et responsable
- Bonne condition physique
- Sens des responsabilités
- Qualités humaines et relationnelles
- Facultés d'adaptation

Débouchés

- En début de carrière = salarié (d'une entreprise ou d'un établissement de soins)
- Possibilité d'exercer plus tard à son compte en tant qu'auto entrepreneur et de créer par la suite sa propre entreprise et recruter d'autres professionnels (chef d'entreprise)
- Possibilité de devenir Assistant de Régulation Médicale (ARM) = organise les plannings des interventions en fonction des appels d'urgence et des demandes quotidiennes de transport

Débouchés

- Accès à des passerelles de formation comme celle d'Aide-soignant

Salaire

- Diffère selon son statut : salarié d'entreprise, fonctionnaire, en libéral
- Dans la fonction publique hospitalière : en fonction de son grade et de son échelon = de 1 537 à 1 949 € brut mensuel en fin de carrière sans les primes.
- Dans le secteur privé : entre 1 600 et 1 800 € brut mensuel. Cependant, avec les astreintes, les différentes primes à l'ancienneté, un ambulancier peut percevoir jusqu'à 2 200 € brut mensuel

Salaire

- En libéral, en tant que chef d'entreprise, après avoir reçu l'agrément de la Préfecture, un ambulancier peut percevoir un salaire plus important (entre 3 000 et 4 000 € brut mensuel) en contrepartie notamment du financement de son ou ses véhicules.

La formation

Pré requis impératifs

- Pour être admis en formation il est impératif de disposer :
 - d'un permis de conduire hors période probatoire (au moins 3 ans ou 2 ans pour les candidats ayant effectué la conduite accompagnée), conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité
 - d'une attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical

Pré requis impératifs

- d'un certificat médical de non contre-indications à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé
- d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France (DT Polio, Tuberculose, Hépatite B, COVID-19...)

Accès possibles

- Formation initiale et professionnelle continue par apprentissage en partenariat avec le CFA Sanitaire et Social de Bourgogne Franche-Comté

Sélection (hors apprentissage)

- Sélection des candidats à l'entrée en formation par :
 - Le dépôt d'un dossier d'admissibilité
 - Un stage d'observation de 70h dans un service hospitalier ou une ETS
 - Un entretien d'admission
- Apprentissage = admission directe (contrat)

Organisation

- Durée = 6 mois = 23 semaines :
 - 16 semaines de théorie (5 blocs de compétences organisés en 10 modules)
 - 7 semaines de stage réparties de la façon suivante :
 - 3 semaines en structure de soins
 - 2 semaines en service d'urgence / SAMU / SMUR
 - 2 semaines en entreprise de transport sanitaire

Organisation (apprentissage)

- **Apprentissage = alternance**
 - **durée portée à 12 mois en raison de périodes de travail chez le maitre d'apprentissage (employeur)**

Merci de votre attention

Retrouver l'HNFC sur les réseaux sociaux
et sur www.hnfc.fr



Le format de ce diaporama a été conçu afin d'améliorer
la lisibilité & l'accessibilité de l'information à tous.